**Conditions Générales de vente**

Safe&Clean BV est un producteur et distributeur de bornes de désinfection qu’il fournit, en s’occupant de la mise en route chez le client selon les conditions générales de vente énoncées ci-dessous. Sauf accord contraire à l’avance et par écrit, les conditions d’application actuelles s’appliquent à toutes les transactions conclues avec Safe&Clean, et l’emportent sur les conditions générales du client, même si les conditions générales du client sont différentes. À moins d’avoir été communiqué par écrit par le client, le client est réputé accepter les conditions générales.

1. Lorsque chaque borne de désinfection est livrée, un manuel d’utilisation est fourni qui fait partie intégrale de la borne de désinfection. Avant de commencer à utiliser la borne de désinfection, le Client est sensé le lire et d’en prendre connaissance. En tant que partie intégrante de la borne de désinfection, le manuel d’utilisation doit toujours être à la portée des utilisateurs.
2. Pour un fonctionnement optimal et prolonger la durée de vie de la borne de désinfection, il est recommandé de conclure un accord de Service Maintenance.
3. Toutes les ententes conclues par des représentants de Safe&Clean, des techniciens (d’entretien), des installateurs, des engagements ou des déclarations faites, orales ou écrites, ne lient Safe&Clean que dans la mesure où Safe&Clean les a confirmé par écrit.
4. Les offres et prix, y compris ceux énumérés dans les catalogues et autres supports, ainsi que les délais de livraison sont indicatifs. Les changements ne peuvent jamais faire l’objet d’une indemnisation ou d’une annulation. Seul le prix convenu sur l’achat-vente indiqué sur la facture est contraignant. Tous les prix n’incluent pas la TVA mais incluent l’emballage. Les frais de livraison, de raccordement, de mise en service et autres sont calculés conformément aux conditions en vigueur à ce moment-là.
5. Si le client lui-même s’occupe du transport mais qu’il ne prend pas la ou les bornes de désinfection à l’heure convenue, Safe&Clean se réserve le droit de considérer le contrat comme résilié après l’expiration d’une période de 8 jours sans préavis. Le stockage des marchandises en attente de livraison ou de collecte est effectué aux frais et au risque du client.
6. Le transfert de propriété n’a lieu qu’après le paiement intégral de toutes les sommes dues. L’acheteur/client est tenu de retourner les marchandises impayées à la première demande et autorise Safe&Clean, ou la personne qu’il nomme pour le faire, à entrer dans tous les domaines où des bornes de désinfection ont été placées et de les prendre avec eux. Le transfert des risques a lieu dans les entrepôts ex-works de Safe&Clean, même si Safe&Clean prend en œuvre l’organisation du transport et de l’expédition. Les cas de force majeure libère Safe&Clean de ses obligations. Toutefois, Safe&Clean fait tout son possible pour s’acquitter de ses obligations.
7. Rien dans ces Conditions Générales ni même le transfert de propriété ne peut être interprété comme un transfert de droits de propriété industrielles et/ou intellectuelles appartenant à Safe&Clean qui conserve l’intérêt exclusif et la propriété des droits de propriété susmentionnés. Il est interdit de copier, de disposer, d’engager ou de transférer à des tiers sans le consentement préalable exprèsse de Safe&Clean. Il est également interdit d’acheter et/ou de désassembler pour copier, disposer, promettre ou transférer la ou les bornes de désinfection et/ou ses composants à des tiers sans l’autorisation préalable expresse de Safe&Clean.
8. Safe&Clean peut être tenu responsable de sa propre erreur et/ou négligence. En aucun cas elle ne peut être tenue responsable si le dommage est le résultat d’une mauvaise utilisation et/ou d’une mauvaise maintenance par l’utilisateur (voir Manuel d’utilisation), de la destruction et/ou de la destruction par une cause externe. Si la responsabilité de Safe&Clean est établie, elle se limite au dommage direct causé à l’exclusion de tout dommage indirect. Pour les défauts cachés (défauts de fabrication), la responsabilité de Safe&Clean est limitée à celles découvertes pendant la période de garantie prévue dans le contrat de service et limitée au remplacement du composant défectueux à l’exclusion de toute autre indemnité et dommages.
9. Les plaintes de quelque nature que ce soit doivent être signalées par la poste avec certificat d’expédition à l’adresse mail info@safeandclean.be dans les 8 jours suivant la livraison, la connexion et la mise en service et/ou l’entretien et la réparation (voir contrat de service).
10. Les factures sont payables dans les 15 jours suivant la date de la facture. Tout paiement en retard rend tout montant dû, même non arrivant à échéance, payable immédiatement. A la date d’échéance, les factures impayées sont augmentées par la loi et sans défaut par une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de 50,00 € et un intérêt conformément à la loi du 2 août 2002 sur les retards de paiement.
11. Tout retard de paiement donne à Safe&Clean le droit de suspendre l’exécution des ordres et accords de service en cours et/ou de réclamer le paiement immédiat pour les livraisons futures et/ou l’entretien et la réparation prévus dans le contrat de service.
12. Le droit belge est applicable. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux du siège social de Safe&Clean.